



GUIDE DU CORRESPONDANT DE CARTE DE CIRCULATION SÉCURISÉE (3CS)

V1 DU 07/11/2014 CRC1 LEROY LTN WEINGERTNER Mr ROUSSEAU



1 — Présentation du projet CCS et de ses acteurs :

- ✓ La carte de circulation sécurisée
- ✓ Ecosystème du produit CCS
- ✓ Le 3CS cadre général
- ✓ Le 3CS désignation et missions

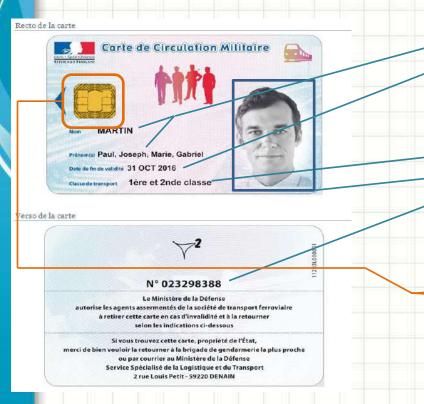


La carte de circulation sécurisée (CCS)



La CCS est un titre de réduction dont l'utilisation est strictement identique à celle de la carte de circulation militaire « papier », qu'elle remplace.

<u>Le 1^{er} juillet 2015, les cartes de circulation militaires « papier » ne seront plus reconnues comme des titres de réduction valides par les agents de la SNCF.</u>



II ne sera pas nécessaire de renouveler la carte famille à la perception de la CCS mais uniquement guand celle-ci arrivera à échéance.

1- Les données gravées sur la carte sont les suivantes:

- •Nom et prénoms de l'AD;
- •Date de validité (transmise par le SIRH sous forme de date de RDC); La durée de validité de la carte de circulation est établie pour la durée du lien au service, dans la limite maximale de dix ans.
- •Classe de transport;
- •Photo;
- Numéro de la CCS.

2- Les données inscrites sur la puce sont les suivantes:

- •Date de validité (transmise par le SIRH sous forme de date de RDC);
- •Classe de transport;
- •Numéro de la CCS.

Des études sont réalisées pour intégrer les données « famille » sur la CCS mais la carte famille reste pour l'instant au format « papier » ; son numéro est décorrélé de celui de la CCS.

Ecosystème du produit CCS







Fabrication et envoi de colis de CCS aux RCCS via transporteur

SIRH d'Armées

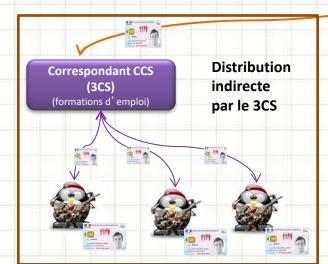
Calendrier de dotation initiale						
Gendarmerie Nationale	FAIT					
Armée de Terre	OCT+NOV+DEC 2014					
Armée de l'Air	NOV 2014					
Service de santé des Armées	à compter de décembre 2014					
Marine Nationale	à compter de décembre 2014					
Direction Générale de l'Armement	à compter de janvier 2015					
Outre-Mer	à compter de janvier 2015					

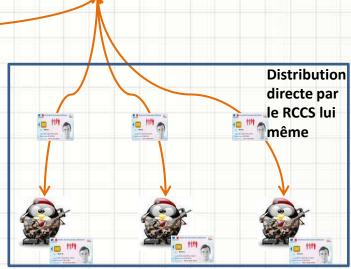


Administration et pilotage de CCS Ordonne la conception des CCS

Responsable CCS (RCCS)

(organisme d'administration)

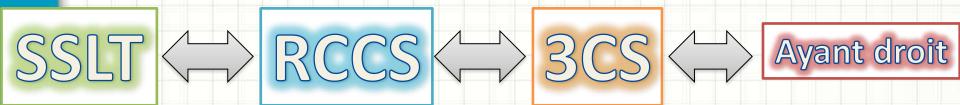






Le 3CS – cadre général

- L'organisme d'administration (OA) choisit le mode de distribution (direct ou indirect cf slide précédent) pour chaque formation d'emploi qui lui est rattachée;
- Le 3CS est mis en place uniquement dans le cadre de la distribution indirecte;
- Le responsable de carte de circulation sécurisée (RCCS) assure la formation des 3CS qui lui sont subordonnés pour toutes les missions concernant les cartes de circulation sécurisées;
- Le 3CS assure le lien entre l'ayant-droit et le RCCS.





Le 3CS – désignation et missions

- Le correspondant CCS est un personnel désigné par sa formation d'emploi pour remettre aux bénéficiaires leur carte après s'être assuré de leur identité, avoir récupéré leur ancienne carte de circulation militaire et leur avoir fait signer la feuille d'émargement correspondant à la prise en compte;
- Il s'assure notamment de la bonne distribution des CCS aux ayants droit de sa formation d'emploi et fait remonter au RCCS les demandes de renouvellement anticipé ainsi que les incidents de cartes (vol, perte, etc.), assorties des justificatifs nécessaires;
- Il retransmet systématiquement au RCCS toute carte restituée par les ayants droit en donnant le cas échéant toutes les explications justifiant de cette restitution (mention erronée, détérioration, etc...);
- Plusieurs correspondants CCS peuvent être désignés dans une même formation pour éviter toute rupture de service;
- Le correspondant CCS ne peut pas effectuer de saisies dans le SI CCS, car il n'y a pas accès.

L'instruction n° 1942/DEF/DCSCA/SSLT du 08/09/2014 à détenir, précise ces éléments.

2 – Processus de distribution des CCS

- ✓ Réception et distribution des CCS
- ✓ La fiche de perception
- ✓ Points d'attention



Réception et distribution des CCS



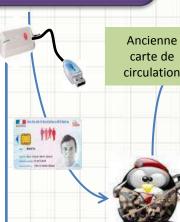
RCCS

(organisme d'administration)
Remet les cartes et les flyer
aux 3CS



3CS (formations d'emploi)

- 1. Le 3CS récupère son sous colis, ses flyers (guide utilisateur) et la fiche de perception associée auprès de son RCCS. Si l'envoi est réalisé par voie postale, le 3CS accuse obligatoirement réception du colis par courriel envoyé à son RCCS;
- 2. Le 3CS vérifie que toutes les CCS présentes dans le sous colis apparaissent sur la fiche de perception et inversement;
- 3. Le 3CS remet les CCS à chaque ayant droit de sa formation d'emploi en échange de la restitution de l'ancienne carte de circulation militaire;
- 4. Lors de la distribution, la fiche de perception doit être renseignée et signée par le 3CS et par l'administré;
- 5. Lors de la remise, le 3CS contrôle la carte avec le boitier lecteur de CCS avant de la remettre accompagnée d'un flyer (uniquement pour la 1ère dotation) à chaque ayant droit;
- 6. Le 3CS contrôle la date de fin de validité de chaque CCS avant de la remettre aux ayants droit. Si, le jour de distribution, cette date est inférieure à 30 jours, elle doit être neutralisée puis renvoyée au RCCS.



Modèle de fiche de perception







MINISTERE DE LA DEFENSE

Pré-rempli par le SI CCS



Service du commissariat des armées

FICHE DE PERCEPTION DES CARTES DE CIRCULATION SECURISEES

Service spécialisé de la logistique et du transport

NID				PERCEPTION de la nouvelle carte de circulation militaire (CCS)			militaire (CCS)	REINTEGRATION de l'ancienne carte de circulation militaire (CCS) ou de la carte de circulation papier		
	NOM	PRENOM	N° CCS	Grade - NOM CCCS	Emargement CCCS	DATE émargement	Emargement Ayant-droit	N° Car	rte Observations	
							31			
	Pré-rempli	par le SI CCS								
		8							Restitution des	
		_					$\neg \Box$			
	A véi	rifier pa	ar 📖		A rem	ıplir paı	´		anciennes cartes	
	le	e 3CS			le	3CS			A compléter par le 3CS	
		3			4					
	\$	2								

Conserver ce document à l'abri et sans limite de temps, il contient des données « confidentiel personnel ». Il pourra être réclamé lors de tout contrôle ou audit par les autorités compétentes.

Service Spécialisé de la Logistique et du Transport - 2 Rue Louis PETIT - B.P. 227 - 59723 DENAIN CEDEX PIIIA: 821.596.78.59 - Tel.: 03.27.22.78.59. - Mel: sslt-detachement-denain.ccs@intradef.gouv.fr

Grade - Nom- prénom et signature du RCCS :

Page x de XX



Points d'attention

- 1. <u>CHAQUE SEMAINE</u>, le 3CS devra transmettre par courriel à son RCCS un scan ou une copie de la fiche de perception. Cette action est très importante car elle permet au RCCS de saisir dans le SI CCS la perception de la carte par l'ayant droit;
- 2. Une fois la fiche de perception entièrement renseignée, le 3CS en transmet l'original à son RCCS accompagné de l'ensemble des cartes de circulations militaires restituées ou des compte- rendus de perte ou de vol qui justifient de la non restitution de l'ancienne carte de circulation militaire;
- 3. Le 3CS conserve, sous sa responsabilité, les cartes de ses ayants droit qui ne sont pas présents dans la formation au moment de la distribution (missions, permissions, OPEX, congés maladie courte durée...), pendant **un délai maximum de 90 jours** suivant la date à laquelle il a perçu les CCS. Une fois ce délai écoulé, il devra renvoyer les cartes non distribuées à son RCCS;
- 4. Dans le cas d'un changement d'affectation définitif de l'ayant droit, la carte non distribuée est retransmise au RCCS.

Toute difficulté majeure doit être exprimée immédiatement au RCCS (courriel ou téléphone).

3 – Situations particulières

- ✓ Renouvellement normal des CCS
- ✓ Renouvellement anticipé des CCS
- ✓ Perte du droit au tarif militaire
- ✓ CCS illisible (dysfonctionnement électronique)





Renouvellement normal (dit à échéance)

- 1. Le renouvellement des CCS se fait automatiquement par la procédure suivante : les SIRH d'Armées transmettent chaque semaine au SI CCS un flux de mise à jour qui modifie notamment les dates de RDC des administrés lors des renouvellements de contrats. Cette modification permet au SSLT d'adresser à l'imprimerie nationale, plus d'un mois avant de la date de fin de validité de la carte, une commande de renouvellement. Attention, les CCS dont la date de validité arrive à échéance sont renouvelées par l'envoi d'une nouvelle carte et ne sont pas mises à jour;
- 2. Le 3CS percevra par son RCCS toutes les cartes renouvelées qu'il aura pour mission de distribuer au ayants droit de sa formation d'emploi;
- 3. Comme pour la dotation initiale de CCS, l'administré signe la fiche de perception pour percevoir sa nouvelle CCS et restitue l'ancienne;
- 4. Le 3CS neutralise la CCS restituée avant de la retransmettre à son RCCS (transmission mensuelle avec toutes les cartes restituées).





Renouvellement anticipé

- 1. Le renouvellement anticipé de CCS se fait en cas de perte, de vol ou de détérioration de la carte;
- 2. Lorsque se produit un tel incident, l'ayant droit doit immédiatement en informer son 3CS de rattachement et lui transmettre :
- La déclaration dûment renseignée et signée, téléchargeable à l'adresse suivante:
 - https://ccs.intradef.gouv.fr/ccs/faces/pages/module/documentation/documentation.xhtml
- L'ensemble des justificatifs nécessaires (par exemple, en cas de vol, un PV établi par la Police ou la Gendarmerie Nationale est obligatoirement joint);
- 3. Dès qu'il a réceptionné l'ensemble des documents, le 3CS doit les scanner et les transmettre à son RCCS par courriel (importance haute) dans un délai maximum de 24H;
- 4. Le 3CS devra informer l'administré qu'il lui est possible de faire une demande de BUT en attente de carte.



Perte du droit au tarif militaire

La liste des ayants droit de la carte de circulation militaire est fixée par l'instruction n° 1942/DEF/DCSCA/SSLT du 08/09/2014 (article 2). Vous devez vérifier que tous les administrés de votre FE sont bien des ayants droit.

1- perte temporaire du droit au tarif militaire:

C'est le cas par exemple d'une désertion avec retour sur la garnison ou d'un passage temporaire dans une position administrative qui n'ouvre plus droit au ¼ de place (ex: CLM ou CLDM ne résultant pas de blessures reçues au cours d'une OPEX).

2- perte définitive du droit au tarif militaire:

C'est le cas par exemple d'un administré dont le lien au service deviendrait inférieur à celui qu'il possédait lors de la création de sa CCS.

Ex : Le 1^{er} janvier 2015, un sergent reçoit une CCS valable jusqu'au 30 août 2019 (= date RDC transmise par le SIRH) et rompt son contrat le 1^{er} février 2016.

Le 3CS doit informer immédiatement son RCCS lorsqu'il doit faire face à une telle situation. L'administré, lorsqu'il perd son droit au ¼ de place doit restituer sa carte à son 3CS. Dans le cas contraire, le RCCS pourra demander que sa carte soit « blacklistée » temporairement ou définitivement.



Cas de figure: l'ayant droit a acheté un billet au tarif militaire et présente une carte de circulation sécurisée (CCS), qui se révèle illisible lors du contrôle à bord des trains.

Ce cas exceptionnel fait l'objet d'un traitement particulier pour lequel l'ayant droit peut adresser directement au SSLT une demande urgente de remboursement en cas de redressement lors du contrôle (voir document sur le slide suivant).

Que l'ayant droit soit verbalisé ou non, il doit informer sont 3CS de rattachement pour que celui-ci transmette à son RCCS tous les élèments qui lui permettront de faire une demande de renouvellement anticipé de CCS pour cause de disfonctionnement de la carte.

DEMANDE URGENTE DE REMBOURSEMENT (Au titre du quart de place



Cas de figure : le militaire présente une carte de circulation sécurisée (CCS), qui se révèle illisible lors du contrôle à bord des trains.

1. RÈGLES DE GESTION

- le contrôleur peut redresser le militaire en lui appliquant un tarif dit « de bord » (plein tarif) et en établissant un document (CC132);
- le contrôleur est également en droit de saisir la CCS du militaire.

Cette verbalisation peut donner lieu à un remboursement dans les conditions suivantes :

2. CONDITIONS DE REMBOURSEMENT

PRÉ-REQUIS : pour bénéficier d'un remboursement, il faut que le militaire verbalisé soit :

- l'instruction n°1942/DEF/DCSCA/SSLT du 8 septembre 2014 relative à la carte de circulation militaire et dans indiquées spécifications anx conformément aux cartes associées; ayant-droit
- doté d'une CCS en cours de validité le jour du contrôle à bord du train.

3. MODALITÉS DE REMBOURSEMENT

Pour pouvoir être remboursé, le militaire verbalisé doit respecter les étapes suivantes :

- Envoyer immédiatement par courriel un compte-rendu explicatif aux adresses suivantes:
- maryline1.costa@intradef.gouv.fr;
- boris.weingertner@intradef.gouv.fr.;
- tehei.topa@intradef.gouv.fr.

2. Envoyer par voie postale à l'adresse suivante :

Service Spécialisé de la Logistique et du Transport Bureau Voyages Zone aéronautique 78457 VÉLIZY Cedex

les documents suivants qui vont lui permettre d'être remboursé :

- un relevé d'identité bancaire;
- le titre de transport original (billet, e-billet);
- la fiche de règlement CC132 (document établi par le contrôleur à bord du train lors du redressement).
- 3. Penser à demander à son RCCS:
- le renouvellement anticipé de sa CCS;
- un BUT s'il se trouve temporairement sans CCS et qu'il doit voyager.